



Délibération Municipale n° 2025-46



Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 30 septembre 2025

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	13	9	1	22	12

OBJET : Délibération relative à la création d'une agence postale communale

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 30 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : 23 septembre 2025

PRESENTS : RAVANELLO Alain – CHIAPELLO Amandine – CLAVIER Vincent -- GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – PAUL CAMAIL Florence - OLIVERO Christophe – FERRETTO-REGGI Nicolas -- BRISPOT John – VINCENT Nadine -- ROUX Jérémy

ABSENT : Monsieur FABRE Thibault

PROCURATIONS :

Monsieur CORINO Pierre a donné procuration à Madame GARCIA Christine,
Madame LORENZON Céline a donné procuration à Madame CHIAPELLO Amandine
Monsieur LAUDICINA Patrick a donné procuration à Monsieur RAVANELLO Alain
Madame GANZIN Mireille a donné procuration à Madame PAUL CAMAIL Florence
Monsieur AMBARD Frédéric a donné procuration à Monsieur HERBEL Joseph
Madame BULLE Lucie a donné procuration à Monsieur CLAVIER Vincent
Monsieur SCHMITT Patrick a donné procuration à Monsieur BRISPOT John
Madame TOURET Marie-Laure a donné procuration à Madame COLIN Martine

Monsieur PELEBOL Stéphane a donné procuration à Monsieur OLIVERO Christophe

AR Préfecture

083-218300325-20250930-DELIB202546-DE

Monsieur HERBEL Joseph a été désigné secrétaire de séance.

~~Le secrétariat administratif est désigné comme auxiliaire au secrétaire de séance.~~

Monsieur le Maire expose qu'après réflexion sur le devenir du bureau de Poste de Carcès, il a été décidé, après échanges avec les responsables de la Poste, de transformer celui-ci en Agence Postale Communale conformément aux dispositions prévues par la Loi du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire » modifiée par les lois n°99-533 du 25 juin 1999 et n° 2000-321 du 12 avril 2000, autorisant la mise en commun de moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales, et d'implanter cette Agence au sein de la mairie.

L'enjeu initial est de continuer à proposer aux habitants un certain nombre de produits ou services postaux qu'il paraît essentiel de pouvoir offrir avec une certaine proximité.

Ainsi, la collectivité mettra à disposition le bureau du rez-de-chaussée, et le personnel qui sera amené à gérer les services et prestations de la Poste, en contrepartie d'une indemnité compensatrice permettant globalement de couvrir les coûts pouvant être supportés par la commune.

Le projet de convention ci-annexée liste les services postaux, les services financiers et les produits tiers qui seront proposés dans cette agence postale communale.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des affaires générales du 22 septembre 2025 ;

L'assemblée après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** décide :

- **D'APPROUVER** la création d'une agence postale communale dans les locaux de la mairie,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Poste et la commune et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



Le secrétaire de séance

Joseph HERBEL